

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : \_\_\_7 juin 2017\_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉCOLE : L'Odyssee	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION : Danielle Bélanger
	566 élèves		Maude Laflamme, directrice adjointe
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNES CHARGÉES DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 9 mai 2017	292	274	Maude Laflamme et Olivier Pereira

**OBJECTIF :** Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

### NOTRE SITUATION :

#### NOS FORCES :

- ❖ Les résultats du QES (questionnaire sur l'environnement socioéducatif de l'école) font ressortir les éléments suivants:
- ❖ *Il y a des perceptions négatives au niveau du climat de sécurité (problèmes de gravité mineure et majeure). Cependant, lorsque les élèves sont appelés à se prononcer sur leur vécu à l'école, un très faible pourcentage affirme être victime ou témoin de tels actes.*
- ❖ Les résultats du SÉVI (questionnaire mai 2017) sur la violence et l'intimidation font ressortir l'élément suivant :
- ❖ *88,9% des élèves au primaire et 78,2% au secondaire se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.*
- ❖ Interventions rapides lors d'événements reliés à la violence et à l'intimidation.

#### NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- ❖ Améliorer notre plan stratégique de surveillance.
- ❖ Rendre plus efficient le rapport d'incident violence-intimidation.
- ❖ Maintenir et actualiser le protocole de lutte à la violence et à l'intimidation.
- ❖ Mettre en place l'outil d'évaluation annuel qui nous permettra de suivre nos indicateurs.
- ❖ Implication du personnel enseignant dans la mise en place et dans l'évaluation du plan de lutte.
- ❖ Renforcer le sentiment de sécurité.
- ❖ Maintenir le niveau d'intervention des adultes face à la violence et à l'intimidation.
- ❖ Semaine thématique pour contrer l'intimidation et la violence.

- ❖ Disponibilité des adultes pour recevoir les dénonciations.
- ❖ Comité encadrement des élèves.
- ❖ Processus de médiation sociale lors de conflits ainsi que lors de certaines situations de violence ou d'intimidation.
- ❖ Ateliers sur la cyberintimidation et conférence par les policières éducatrices au primaire et au secondaire.
- ❖ Application du protocole d'intervention contre l'intimidation.
- ❖ Système d'encadrement dans le secteur primaire avec des niveaux d'intervention.
- ❖ Enseignement explicite des règles de conduite.

- ❖ Présentation du protocole de lutte à la violence et à l'intimidation aux parents, aux enseignants et aux élèves.
- ❖ Mise en place de moyens confidentiels de signalement.
- ❖ Maintenir les programmes de prévention aux habiletés sociales autant au primaire qu'au secondaire.  
(habiletés sociales)

## Tableau de bord 2017-2018

### Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : École L'Odysée

Orientation : Favoriser le bien-être et la sécurité pour tous

Objectifs : D'ici juin 2018, maintenir le sentiment de sécurité des élèves se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école.

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	Suivi	Évaluation																			
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;">Questionnaire sur le sentiment de sécurité (SÉVI).</div> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 5px 0;"> <tr> <td style="width: 50%;">Situation de départ :</td> <td style="width: 50%;">Cible : Juin 2018</td> </tr> <tr> <td>Mai 2015 au primaire : 80,9% Mai 2017 primaire: 88,9% Mai 2017 secondaire: 78,2%</td> <td style="text-align: center;"><b>maintien</b></td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>En cours d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de manquements majeurs notamment pour violence et intimidation entre les élèves.</li> <li>Le nombre de dénonciations pour intimidation.</li> </ul> <p>En fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats du questionnaire au sujet de la violence et de l'intimidation dans l'école.</li> </ul> </div>	Situation de départ :	Cible : Juin 2018	Mai 2015 au primaire : 80,9% Mai 2017 primaire: 88,9% Mai 2017 secondaire: 78,2%	<b>maintien</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Activités d'habiletés sociales par les services complémentaires pour les élèves sur le civisme, la résolution de conflits et sur l'intimidation en utilisant l'enseignement explicite et en informant les parents. <i>(systèmes élève, classe, école, parents)</i></li> <li>2. Formation sur la consignation d'événements et sur l'intervention lorsqu'ils sont témoins de gestes d'intimidation et de violence. <i>(systèmes élève, classe, école, parents, communauté)</i></li> <li>3. Activités d'habiletés sociales en sous-groupe pour les élèves qui ont besoin d'un enseignement supplémentaire avec implication des parents et rédaction du plan d'intervention (intensité, fréquence). <i>(systèmes élève, classe, école, parents)</i></li> <li>4. Pour les élèves n'ayant pas répondu aux interventions universelles et ciblées, rencontres multidisciplinaires et élaboration du plan de service individualisé <i>(systèmes élève, classe, école, parents, communauté)</i></li> </ol>	<p style="text-align: center;"><i>Responsables : Enseignants, TES, psychoéducateur et direction</i></p> <p style="text-align: center;">Responsable : Psychoéducateur et direction</p> <p style="text-align: center;">Responsable : Direction</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">humaines</td> <td style="width: 33%;">matérielles</td> <td style="width: 33%;">financières</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table> <p>Le suivi est assuré par le comité encadrement.</p> <p>Dates des suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>17 novembre 2017</li> <li>23 février 2018</li> <li>23 avril 2018</li> </ul> <p>Les responsables compléteront pour ces rencontres le document « Suivi et évaluation d'un moyen ». Les responsables des données fourniront les informations recueillies.</p>	humaines	matérielles	financières	X	X	X	X	X	X	X			X	X		<p>L'évaluation de la mise en œuvre des moyens et de l'atteinte de l'objectif sera assurée par le comité encadrement.</p> <p>Date de l'évaluation : 18 mai 2018.</p> <p>Les responsables compléteront pour ces rencontres la dernière section du document « Suivi et évaluation d'un moyen » et les données recueillies.</p>
Situation de départ :	Cible : Juin 2018																						
Mai 2015 au primaire : 80,9% Mai 2017 primaire: 88,9% Mai 2017 secondaire: 78,2%	<b>maintien</b>																						
humaines	matérielles	financières																					
X	X	X																					
X	X	X																					
X																							
X	X																						
	<b>Cueillettes des données</b>																						
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Registre des manquements et des dénonciations.</li> <li>2. Résultats du questionnaire.</li> </ol>																						

## **NOS MOYENS DE PRÉVENTION :**

- ❖ Mise en place et actualisation de programmes de prévention.
- ❖ Visite des policières éducatrices.
- ❖ Sensibilisation et implication de tout le personnel.
- ❖ Travail en collaboration avec la communauté.
- ❖ Règles de conduite et enseignement explicite de celles-ci.
- ❖ Gestion de classe.
- ❖ Développement de moyens confidentiels de signalement.
- ❖ Comité encadrement.

## **VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :**

- ❖ Transmission du plan de lutte à tous les parents de l'école comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que le code de vie et les règles de conduite de l'école.
- ❖ Communication fréquente via le site Internet de l'école, courriel, appels téléphoniques et messages transmis par courrier.
- ❖ Transmission aux parents du plan d'action de l'école pour un milieu sain et sécuritaire.

### **De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir en annexe).**

#### **Dans le protocole, nous y retrouvons :**

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

**Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Enfin, si un élève majeur ou un parent n'est pas satisfait de la manière dont la situation a été traitée, vous pouvez communiquer avec le protecteur de l'élève à la Commission scolaire.**

#### **Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :**

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.